

**Déclaration au conseil supérieur de l'éducation
Séance du 24 mars 2023**

Monsieur le ministre,

Il y a de cela quelques mois, une professeure des écoles du XV^e arrondissement de Paris a été menacée de mort par un élève de CM2. Ces menaces faisaient suite à une longue liste d'incidents violents que cette collègue pourtant chevronnée a eus à subir de la part de ce même élève.

Choquée par cette agression, notre collègue s'est vu proposer un arrêt maladie par son médecin, dans l'attente d'une réponse appropriée de l'institution. Ses collègues et de nombreux parents d'élèves lui ont témoigné leur soutien et leur solidarité. C'est avec confiance qu'elle s'est rendue quelques jours plus tard en entretien auprès de son inspecteur de circonscription, accompagnée d'une représentante syndicale. Hélas, non seulement notre collègue n'a eu droit à aucune sollicitude ou soutien que ce soit, mais elle s'est vue sèchement « proposer » quelques fiches pédagogiques, une très vague promesse de formation et, pire que tout, un déplacement dans une autre école ! Aucune autre solution ne saurait être envisagée au motif que « le bien » et « les droits » de cet enfant devraient l'emporter sur toute autre considération.

Très loin d'être anecdotique, cette affaire n'est que l'énième illustration d'un dysfonctionnement profond et systémique – que dans les salles des professeurs on nomme « Pas-de-vague ». N'en déplaise à votre prédécesseur qui déclarait en octobre 2020, à la suite de l'assassinat de Samuel Paty, que « la logique du *pas de vague* n'est plus (...). La logique est celle du signalement et de la défense sans faille des principes de la République », l'administration n'a jamais cherché sérieusement à combattre le phénomène.

Au-delà de la double-peine que subit cette enseignante irréprochable, il y a lieu de s'alarmer du message catastrophique que l'éducation nationale adresse à cet élève, à l'ensemble des élèves ainsi qu'aux familles et tout particulièrement à sa propre famille dont il a le soutien inconditionnel, qui couvre tous ses débordements et qui a déjà, il y a quelques années, obtenu le déplacement d'une autre enseignante pour les mêmes raisons.

Personne ne nie que les élèves aient des droits mais quid de leurs devoirs ? Quid de la responsabilité éducative de ses parents qui n'ont eu de cesse de dénigrer les enseignants et l'AESH de l'école, de considérer toute remontrance comme du harcèlement envers leur enfant ? Quid du droit des personnels de l'école à exercer leurs fonctions dans la sérénité et en toute sécurité ?

Alertée par nos soins, la directrice académique de Paris n'a pas cru bon intervenir. Tant pis pour notre collègue, tant pis pour son équipe, tant pis pour les autres enfants de l'école. Nos services ont pris leurs responsabilités en alertant l'administration à qui il appartient d'assumer les siennes, à commencer par celle d'apporter une réponse qui accuserait réception.

Ce récit n'est qu'un des échantillons qui viennent alimenter les dernières enquêtes PISA sur le climat scolaire en France qui est l'un des plus dégradés au monde. Pourtant aucun ministre depuis 40 ans n'en a jamais fait une priorité. Tout au plus, quand survient un drame suffisamment sordide pour être médiatisé, on se paie de beaux mots contre le harcèlement scolaire et le vivre-ensemble ; on promet une commission, une plateforme numérique, un numéro vert, le tout pour mieux continuer à mettre consciencieusement la poussière sous le tapis.

En revanche, le gouvernement juge urgent d'imposer, en dépit du bon sens et contre l'avis de la quasi-totalité des enseignants, un statut hiérarchique des directeurs d'école primaire, ce qui n'aura aucun effet bénéfique sur le climat scolaire, bien au contraire quand on sait que, lorsque la hiérarchie a renoncé à faire son travail, l'ultime ressource face à la violence en milieu scolaire demeure la solidarité, la collégialité, la bonne entente au sein de l'équipe.

En revanche monsieur le ministre, on peut mesurer le « soutien » que vous accordez à vos personnels lorsque vous jugez opportun d'attaquer des professeurs de philosophie en faisant un usage dévoyé du devoir de réserve ; lorsque vous osez suggérer à des professeurs de lycée professionnel dont vous supprimez les filières de poursuivre leur carrière au collège ou à l'école primaire.

Monsieur le ministre, face à la violence scolaire comme face à tout péril, renoncer à agir c'est préparer les échecs et les victimes de demain. Si l'administration devait persister dans cette indifférence en abandonnant ses personnels et les élèves au lieu de remédier aux causes de la violence scolaire, qui pourra encore s'étonner que les vocations se fassent de plus en plus rares dans l'enseignement, que les démissions se multiplient, que le niveau scolaire s'effondre ? Même si ce n'est pas la seule raison de ce délitement, elle demeure primordiale en conditionnant une part importante de la mise en œuvre de la réussite.